



Maintien de certains services essentiels par la RAMQ

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en lien avec la COVID-19 et afin de concentrer ses efforts sur les services essentiels, la RAMQ vous informe que les services suivants sont maintenus, et ce, malgré la réduction des effectifs.

Soyez assuré que la RAMQ déploie tous les efforts afin de maintenir les services ayant le plus de répercussions sur les citoyens. Vous serez informé de la reprise des activités normales.

Demandes de paiement

Le traitement automatique des demandes de paiement transmises par le service en ligne des aides techniques (SELAT) est maintenu. De plus les délais de facturation sont prolongés à **365 jours**.

Demandes d'autorisation en considération spéciale (CS)

Les demandes d'autorisation en considération spéciale sont prises en charge en priorité.

Boîtes de courriel

Le dépouillement des boîtes courriel assistance_selat.ramq@ssss.gouv.qc.ca et assistance_aides_auditives@ramq.gouv.qc.ca est maintenu. Toutefois, comme mentionné ci-dessus, la priorité est accordée aux demandes d'autorisation en CS.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont suspendues temporairement.